



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, le 14 avril.

On écrit de Coblenz, 9 avril : Il y a une dizaine de jours, tous nos aubergistes furent avertis par la police qu'on attendait prochainement en cette ville un nommé Antonio Ornano, de Cassari, émissaire ecclésiastique, et qu'on était tenu de dénoncer son arrivée.

On écrit de Cologne, 12 avril : Le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer a définitivement arrêté la ligne entière de Cologne à la frontière belge. On travaille déjà avec ardeur aux excavations nécessaires pour les tunnels de Koenigsdorf, Mungersdorf, Duren et Nirmen.

On a commencé les travaux du chemin de fer dit Taurus (de Francfort-sur-Mein à Mayence, rive droite). Les travaux pour le chemin de Leipzig à Dresde sont suivis avec une grande vigueur.

On écrit de Vienne, le 9 avril : Une bataille industrielle a été livrée aujourd'hui en notre ville; il s'agissait de souscriptions pour le chemin de fer de Vienne et Raat, comme le projet, à la tête duquel se trouve M. le baron Sina, promet de grands bénéfices.

A Milan on s'attend à une telle magnificence lors du couronnement, que le prix du loyer d'une croisée des maisons favorablement situées va à vingt ducats et au-delà.

ANGLETERRE — Londres, le 16 avril

On fait en ce moment des préparatifs immenses dans la salle des Orfèvres, en la cité, pour recevoir la reine qui a daigné accepter l'invitation de la plus riche corporation du monde; cette fête aura lieu à la fin de mai; il sera présenté une parure de bal de la plus grande magnificence à S. M. II y aura un banquet dans le grand salon.

On attend de jour en jour l'accouchement de la princesse de Capoue.

On a reçu au Canada la nomination de lord Durham comme gouverneur. Elle y a produit une grande satisfaction.

Le bateau à vapeur le Tage a rapporté des nouvelles de Lisbonne à la date du 10 courant.

Le 4, jour fixé par la reine pour la clôture des cortès et pour prêter serment à la nouvelle constitution, s'est passé

FEUILLETON.

MODES DE LONGCHAMPS.

Paris, 14 avril.

Il arrive tous les ans que la mode, quelque dédaigneuse qu'elle soit de Longchamps, se renouvelle à cette époque. Aucun autre moment de l'année ne réunit les mêmes obligations; en tout temps les changements n'ont rien de subit, les transitions sont lentes et insensibles.

Les notabilités de tous genres, composant chacune isolément, se sont rencontrées pour émettre la même idée: les petits chapeaux. D'une même inspiration toutes ont senti la nécessité d'amoindrir les passes; comme il eût été difficile, je crois, de les agrandir, le seul changement possible était de les diminuer.

Nous trouvons chez Maurice Beauvais des petites passes auxquelles il a donné l'ancien nom de bibi; je le leur laisserai parce qu'elles donnent une idée déjà connue, tout en regrettant de retrouver à une mode nouvelle cette dénomination vieillie. Ce nom me dispense de toute description. Il est inutile de rappeler ce qui certainement n'est pas oublié.

D'autres détails fixeront notre attention: détails d'ornemens, variés selon l'étoffe et selon le genre du chapeau, fantaisies coquettes et négligées. Maurice Beauvais a la nattes indienne, tissu léger, soutenu et transparent, destiné aux chapeaux de promenade. Il fait de charmantes coiffures demi-habillées pour le jour, en crêpe bleu de ciel ou citron, ayant un bouillon tourné autour de la calotte, et une ruche au bord de

sans que la tranquillité fut troublée en aucune manière. La reine s'est rendue aux cortès en grande cérémonie; les rues étaient bordées d'une double haie formée par les troupes régulières et la garde nationale; en un mot, on avait déployé tout le cérémonial des réjouissances nationales; mais il n'y avait aucune apparence d'enthousiasme public.

En arrivant dans la salle du congrès, qui était richement décorée, S. M. occupa le siège qui lui était préparé, ayant à sa gauche son époux don Ferdinand, et prononça le discours suivant :

« Messieurs, je viens au sein de la représentation nationale prêter un serment solennel à la constitution politique de la monarchie, que les cortès constituantes ont décrétée. Je me félicite sincèrement d'avoir vu arriver ce jour si ardemment désiré. L'œuvre de la sagesse nationale, le fruit de vos longs et assidus travaux va enfin satisfaire au premier de nos besoins, en cimentant l'union de la grande famille portugaise, union qui, j'en suis convaincue, affermira l'ordre, la paix et la prospérité nationale.

« Dans ce moment où, comme Dieu m'en est témoin, je viens me soumettre irrévocablement à la foi fondamentale que vous avez décrétée et que j'ai acceptée, j'éprouve la plus douce consolation en vous annonçant que je vais commencer à la mettre à exécution par l'exercice d'une des plus précieuses prérogatives qu'elle m'accorde, en vous enjoignant l'oubli éternel des fatales dissensions qui ont affligé la nation. Ainsi, messieurs, le nouveau pacte social, en unissant tous mes sujets, fera le bonheur d'une nation généreuse qui le mérite à tant de titres; ainsi uni autour de mon trône constitutionnel, tout le peuple portugais concourra à consolider la foi fondamentale de la monarchie que j'accepte librement et que je jure de maintenir. »

La forme écrite du serment fut alors présentée à Sa Majesté, qui la signa. Le président des cortès lui présenta ensuite une Bible sur laquelle elle étendit la main en répétant le serment à haute voix; elle remit ensuite le livre saint à son époux qui répéta le même serment. La reine prononça alors la dissolution des cortès, auxquelles elle adressa les paroles suivantes :

« Messieurs les députés de la nation portugaise, par mon acceptation et mon serment à la constitution de la monarchie, la forme du gouvernement a été définitivement fixée. Messieurs, vous avez discuté et décrété des lois de la plus grande importance, et les preuves réitérées que vous avez constamment données de l'intérêt que vous prenez à la stabilité de mon trône, de votre fidélité pour moi et de votre zèle pour le bonheur de mes sujets, méritent ma plus sincère reconnaissance.

« La session des cortès générales, extraordinaires et constitutionnelles de la nation portugaise, est close. » La reine s'est alors retirée.

On s'attend à un nouveau changement de ministère. Sa Da Bandeira et John d'Oliveira doivent se retirer aussitôt qu'on leur aura trouvé des successeurs.

John d'Oliveira et le brigadier Mendès ont été nommés pairs à vie; le vicomte Reguengo, le vicomte Das Antas et le baron de Bonfin ont été promus à un rang plus élevé dans la pairie.

Une amnistie générale a été accordée pour tous les délits politiques, depuis le mois de septembre 1836. Elle fera revenir les émigrés, et fera réintégrer dans l'armée les officiers chartistes.

La compagnie des vins d'Oporto a été rétablie pour 20 ans.

la passe; les fleurs qui les garnissent sont le clétra, le volubilis, le charme et le lilas de Perse.

Ses pailles de riz, que je citerai de préférence, sont ornées d'une violette de bronze et d'une branche de roses américaines; sous la passe, ce sont encore des roses: celles-ci sont petites, et du Japon. Plus simples, je désignerai les pailles avec une branche d'ébale; beaucoup plus parées, celles avec un oiseau bleu, bouton d'or, ou vert émeraude. Sur les pailles d'Italie, ce sont des marabouts ou des plumes d'autruche.

Chez Lemonnier, nous trouvons bien encore les petites formes, mais il les défend contre le nom de bibi. D'ailleurs, ce serait à tort que je les désignerais ainsi: cela ne me paraîtrait pas exact: elles sont beaucoup plus évassées, et descendent infiniment plus bas sur la joue. C'est une petite forme qui, comme l'autre, laisse voir le visage librement, mais toute différente de la première. Lemonnier l'a bien prise pour point de départ; toutefois nous devons savoir gré à son bon goût des changements qu'il y a faits en la renouvelant. C'est une nouveauté avec laquelle on est bien aise de faire connaissance.

La nuance préférée la plus distinguée est le bleu. Parmi les innovations dont je parlerai je dois placer en première ligne les chapeaux de crêpe bleu tendre, avec un bouquet de fleurs roses sur la passe. Cette fantaisie qui n'a rien heurté est d'une distinction et d'une fraîcheur ravissantes. Lemonnier a hasardé l'alliance de deux nuances qu'il était plus hardi encore de réunir, et son essai a été parfaitement accueilli; sous les chapeaux bleus, il met des accessoires amarantés. Cette originalité, acceptée par les femmes élégantes, restera ce qu'elle est, une coiffure très comme il faut.

Sur les pailles de riz il met beaucoup de blanc et vert, c'est sans con-

FRANCE. — Paris, le 17 avril.

Hier, la commission chargée de l'examen des crédits extraordinaires pour l'Afrique, a tenu sa onzième séance.

Le système des colonies militaires, soutenu avec chaleur par M. le général Bugeaud, a trouvé peu de partisans. Sur la question des limites à donner à l'occupation, les opinions les plus extrêmes ont été vivement soutenues depuis celle de M. Thiers qui veut une extension portée aussi loin qu'il est possible dans le pays sur lequel s'étendait l'influence de l'ancien dey, fallut-il envoyer en Afrique 80 ou 100 mille hommes, jusqu'à celle de MM. Piscatory et Duvergier de Hauranne, qui se sont disposés à restreindre l'occupation à quelques points du littoral. Un membre de la commission a proposé hier un moyen mixte, qui consisterait à se fortifier dans la possession de la province d'Alger, et à n'occuper dans les autres provinces que les villes de Bone, d'Oran, etc.

La commission chargée de l'examen du projet de loi portant concession d'une pension de cent mille francs en faveur de M^{me} la comtesse de Lipona (Lex-reine de Naples), s'est réunie aujourd'hui. Après un examen dans lequel la majorité de la commission s'est montrée disposée à accueillir favorablement la proposition d'un secours national à accorder à la sœur de l'empereur, il a été décidé que M. le ministre des finances serait invité à se rendre dans le sein de la commission pour donner des explications sur la question financière, et notamment sur l'origine des droits de la comtesse de Lipona.

Rien n'a été préjugé dans la séance sur les dispositions du projet de loi. La commission ne votera et ne nommera son rapporteur qu'après avoir entendu M. le ministre des finances.

La discussion sur la conversion du 5 p. c. n'a été commencée qu'aujourd'hui. Plusieurs orateurs avaient pris la parole à 4 heures et demie.

Le ministre des finances, M. Lacave-Laplagne, paraît avoir les pieds souffrants; il a été porté à sa place par deux garçons de service dans un fauteuil.

C'est jeudi prochain que M. Arago doit lire à la chambre son rapport sur les chemins de fer. On dit qu'il engage vivement le gouvernement dans ses conclusions à se hâter de présenter de nouveaux projets de loi sur les lignes de chemins de fer soumissionnées, afin que la chambre ait le temps de les voter avant la fin de la session.

Le comte d'Espagne qui était parvenu à se soustraire à Lille à la vigilance de la police a été arrêté à Metz. Il n'est donc pas en Hollande comme on l'a dit.

Les nouvelles que nous recevons des provinces attestent que dans toute la France, comme à Paris, la semaine sainte a été l'occasion d'une manifestation religieuse de la part des populations. Jamais l'affluence n'avait été plus nombreuse dans les églises. (GAZETTE.)

Les colons et autres intéressés au Havre à l'indemnité de St-Domingue, viennent de signer et d'envoyer à Paris une nouvelle pétition à la chambre des députés. Cette pétition a pour objet: 1° De protester éventuellement et à l'avance contre l'application qu'on pourrait vouloir faire aux colons de St-Domingue des clauses du traité du 12 février dernier qui réduit la somme due à la France par Haïti pour solde de l'indemnité à 60 millions payables en trente ans. 2° D'insister sur les droits des colons de St-Domingue et de démontrer, par les faits et raisonnemens que la France est dans l'obligation de payer elle-même l'indemnité acquise aux

trédit ce qu'il y a de mieux, de plus frais et de plus recherché; souvent c'est une fleur verte tombant sur le côté, très-basse; quelquefois c'est une guirlande de feuillage.

Le rose est une des nuances qui sera le moins portée, ou du moins qui le sera le moins bien.

Je terminerai ce compte-rendu par une visite à M^{me} Guichard Pavie, chez qui nous voyons encore des petites formes également nouvelles sous le rapport de la coupe, tout à fait gracieuse. L'absence complète de pans, la pose des plumes appliquées sur les chapeaux et très-tombantes, sont les détails qui se distinguent au milieu de ces caprices confondus.

Mme. Guichard a un bon goût auquel prête le négligé; une des plus jolies choses que j'ai vues pour mettre sous le chapeau, est certainement un petit bonnet qu'elle fait avec une barbe de dentelle posée sur le front en bandeau plat, et venant former deux nœuds mêlés de ruban à droite et à gauche. Ces nœuds sont inégaux et posés à hauteur inégale; ils se terminent par de petits pans inégaux aussi: d'un côté, la barbe arrondie joue seule contre la joue; de l'autre, elle se mêle à des bouts de ruban. J'ajouterais bien encore d'autres détails, mais vraiment j'en ai dit trop; il y a des caprices indescriptibles comme la grâce, et je sens que ma plume écrase ce charmant nœud, tantôt transparent, tantôt doublé de rose ou de bleu; je le respecte en me bornant à vous le signaler.

NOUVEAUTÉS. — Ce que j'ai dit des étoffes nouvelles suffit à ce que j'ai à dire aujourd'hui. Palmyre diffère pour donner des nouveautés (si son intention est d'en donner cette année); les seules robes, égarées à Longchamps, n'avaient en vérité rien de remarquable; elles étaient de plus soigneusement cachées sous un châle de taffetas ou de cachemire,

aux colons, sauf son recours contre Haiti. 3° De prouver que cette obligation a été reconnue par le texte et par l'esprit de la loi du 30 avril 1826 qui a fixé l'indemnité à 150 millions et de demander par suite l'exécution de cette loi, c'est-à-dire, le paiement en rentes 5 p. c. au pair, des 120 millions qui restent dus aux colons en vertu de ladite somme.

Toutes les sociétés de bitume et d'asphalte se sont adressées à la préfecture de la Seine pour obtenir la concession des travaux à faire dans Paris. Mais le préfet ayant refusé de dépenser des fonds pour cet objet tant que le temps n'aurait pas prouvé l'excellence de leurs procédés, la plupart des compagnies sont convenues de faire à leurs frais un certain nombre d'essais sur des places publiques et des endroits fréquentés. Elles s'engagent à enlever leur bitume et à rétablir l'ancien pavé, si leur préparation est détériorée avant deux ans.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 avril.

Le roi a reçu en audience particulière M. Bormans, professeur extraordinaire à l'université de Liège.

A été imprimé et distribué le tableau des amendements au projet de loi relatif aux pensions militaires, avec le projet de la section centrale en regard de celui adopté par la chambre, et le tarif des pensions de retraite pour ancienneté ou cause de blessures ou d'infirmités, suivant la progression des grades. Pour les soldats, la pension d'ancienneté est de 209 fr., pour 30 années de service, et de 250 pour 40; la pension d'infirmités ou blessures, de 250 à 550; et celles pour amputation de deux membres, ou perte de la vue, de 550 à 575.

M. Vandeweyer, juge d'instruction, père de l'ambassadeur belge à Londres, est décédé subitement hier soir, vers 11 heures, à l'âge de 67 ans. Toute la journée d'hier, il s'était encore livré à sa besogne habituelle, qui n'avait jamais été si multipliée que dans ce moment-ci. C'est hier soir, vers 40 heures, en rentrant chez lui, qu'il se plaignait d'une indisposition; on alla chercher le médecin, qui arriva aussitôt, mais il le trouva mort à la suite d'une apoplexie foudroyante.

LIÈGE, LE 19 AVRIL.

Un journal de Paris, le Temps, soutient avec raison, selon nous, que MM. Thiers et Guizot s'opposent à la construction des chemins de fer en France, à cause de leur position vis à vis de M. Molé. Le JOURNAL DES DÉBATS a soutenu aussi la même thèse. Les feuilles belges tout-à-fait désintéressées ont également signalé ce fait qui peut-être regardé aujourd'hui comme avéré. Les motifs purement politiques ne manquent point cependant en faveur de l'établissement des chemins de fer chez nos voisins. La raison militaire est plus puissante encore. Par suite de la construction des voies nouvelles en Allemagne, on ne saurait se dissimuler que la Prusse pourra jeter, en 24 heures, tout une armée de 60 lieues de Paris, sans que la France soit en mesure d'opposer une force pareille à ses adversaires avec la même rapidité. En présence de ces misérables querelles de portefeuille, pour lesquelles la plus grande partie de la presse ne craint point de prendre parti, tous les hommes consciencieux et amis de progrès, doivent se féliciter de l'issue des événements de 1850. On se rappelle qu'une petite fraction du pays avait voulu les faire tourner au profit d'une réunion de la Belgique à la France.

Dans l'une des dernières séances de la chambre française, une discussion s'est établie à propos de pétitions contre l'élevation des droits perçus par les propriétaires des canaux. Plusieurs orateurs ont soutenu qu'il y avait de la part de ces derniers une sorte d'exploitation usuraire dont la navigation souffrait beaucoup. Les uns ont parlé du rachat, par l'état, de certains canaux, d'autres ont parlé d'EXPROPRIATION pour cause d'utilité publique. Ce sont peut-être les mêmes hommes qui voteront contre la construction et l'exploitation par l'état, des grandes lignes de chemins de fer. E SEMPER BENE.

Le conseil communal a désigné en qualité de receveurs de première classe, ceux de Ste-Walburge, Glain, Fragnée, Coronmeuse, Chartrouse et St-Gilles. — En qualité de receveurs de deuxième classe, ceux de Grivegnée, Petit-Spa, Jupille, Vannes, Avroy et Val-Benoit. — En qualité de buralistes de première classe, ceux de Ste-Marguerite, Saint-

et l'on ne distinguait rien. Les robes de soie doivent offrir un bien grand nombre de variétés, car elles font à elles seules les frais de toute toilette.

Les taffetas glacés, les taffetas rayés, les taffetas chinés, les taffetas flammés, se présentent comme les fleurs d'un parterre, avec leurs mille nuances qui vous éblouissent. Il n'y a pas certainement d'étoffe plus printanière que ces taffetas changeants, dont les reflets ont tant de coquetterie fantasque. Je trouve que ce moment intermédiaire entre les deux saisons, quand on ne porte plus le velours, ni la laine, et que le temps de la mousseline n'est pas encore venu, a beaucoup d'attrait comme bigarrures ces premiers soleils qui font paraître brillant tout ce qu'ils éclairent.

Delisle étale pompeusement ses gros de tous les pays, et ses arcs-en-ciel bleu et rose, et ses chrysalides rouge et vert Noailles à des étoffes dont je vous ai déjà parlé, et que j'oublierai aujourd'hui pour vous entretenir d'un certain châle en draperie de soie garni de dentelle dont, je vous assure, il sera fait grand bruit. Noailles, vous le savez j'espère, a un talent merveilleux pour les châles et les mantelets; quoique cette année il ait adopté les uns, il n'a pas pour cela abandonné les autres; ses mantelets sont entièrement renouvelés, c'est une mode à connaître.

Je recommencerais la nomenclature des glacés, rayés, chinés, flammés, si je voulais vous détailler les étoffes de la Caravane. Certes, à ce moment où la toilette impose tant de recherches, vous avez bien songé à demander à Brousse ce qu'il apporte en tribut aux exigences féminines. J'abrègerai donc en vous parlant seulement de plusieurs châles de cachemire récemment arrivés de Delhi et de Bombay, entre autres un carré, vert émeraude, sept quarts, à galerie dentelle, avec des dessins arabes-

Martin, Petit-Chêne, Citadelle, Hocheporte, Boverie, Pont Maghin et Pont d'Amécœur. — Et en qualité de buralistes de deuxième classe, ceux des Croisiers, St-Léonard, Jondry, Porte Vivegnis, St-Laurent, faubourg St-Gilles, Jonckeu et Thier de la Fontaine.

Les changements périodiques de bureau entre lesdits comptables auront toujours lieu.

Un secours de 600 frs. a été accordé à la dame V^e Jeanne, jusqu'à ce qu'on puisse statuer régulièrement sur sa demande de pension.

Le règlement sur les pensions des employés de la commune sera revu incessamment par le conseil.

Les amateurs de belle culture apprendront avec plaisir qu'on voit, en ce moment, chez M. Galoppin, jardinier, à Grivegnée, cinq nouvelles variétés de Rhododendrum arborescent en fleurs; leurs noms suffiront pour se rendre compte de l'estime dont elles jouissent parmi les connaisseurs; ce sont les Smithii élégans, superbum, l'élegantissimum, le Cristatum Superbum. On nous assure que M. Galoppin possède jusqu'à 76 variétés de Rhododendres et 90 d'Azalées de l'Inde. Ses serres renferment 507 variétés différentes de Camellias, parmi lesquelles six des plus rares et qui ont coûté d'énormes sommes; ce sont les Bruciana, Yellowch's, Nicksii, Regalis, Lovely rose, Murroyana; plus une vingtaine de nouvelles sortes acquises à la vente de Saccow en Italie et importées directement dans notre pays. M. Galoppin mérite des éloges de la part de nos amateurs, et pour peu que son zèle se soutienne, il aura doté son pays d'un établissement des plus utiles; les nombreux étrangers dont il a reçu les visites ont rendu justice à ses savantes cultures.

Le premier convoi de Bruxelles n'est arrivé mardi à la station d'Ans, qu'à trois heures et un quart; deux locomotives entraînaient vingt-sept ou vingt-huit wagons et voitures, de sorte qu'il est arrivé sept à huit cents personnes, parmi lesquelles il y avait beaucoup de soldats et d'officiers de la ligne.

Ce convoi a marché lentement. Le voyageur parti de Bruxelles à neuf heures pour gagner la station du chemin de fer n'est arrivé à Liège qu'à quatre heures.

Le convoi du soir n'est arrivé à Ans qu'à dix heures, parce que l'eau a manqué à la locomotive entre Landen et Waremme; nouvelle preuve que, comme nous le disions hier, le service est mal organisé.

Après avoir reproduit les plaintes qui s'élevaient sur la mauvaise organisation du chemin de fer, nous avons signalé dans notre journal, l'INDÉPENDANT ajoute:

Nous avons aussi notre tribut personnel à apporter dans cette série de griefs contre le chemin de fer, et quelque réserve que nous soyons disposés à mettre dans tout ce qui pourrait décourager l'administration, nous ne pouvons nous empêcher de signaler les abus, quand ils menacent de dégénérer en habitude. Si l'on n'y prend garde, l'établissement d'un service de diligences entre Bruxelles et Anvers deviendra une excellente spéculation. L'ouverture de la ligne d'Ans a bouleversé complètement le service. Voici des faits qui le prouvent: Un de nos rédacteurs, parti de Bruxelles mardi dernier par le convoi de 9 h. 25 m., n'est arrivé à Anvers qu'à 11 h. 50 m., total 2 h. 5 m. Ce n'est pas que le convoi ait marché lentement. Deux machines le remorquaient avec une louable rapidité. Mais à la station de Malines, il a fallu attendre pendant 20 minutes l'arrivée du convoi d'Ans, et de l'aveu des gardes eux-mêmes, il faut 25 minutes pour transporter les bagages d'un convoi à l'autre, ce qui fait trois quarts d'heure d'attente à la station de Malines. Ce n'est pas tout; voici un abus plus grave encore: Il y a un départ d'Anvers indiqué à 1 heure 35 minutes. Le convoi de Bruxelles, parti à 11 heures 25 minutes, n'est arrivé qu'à 2 heures 14, ce qui fait qu'il est resté 3 heures 14 en route; ce qui fait encore que ce convoi d'une heure 55 minutes, n'est parti qu'à 2 heures 12. Et voici comme il est parti: Un remorqueur en tête, un autre en queue. Celui-ci l'a quitté tout-à-coup entre Duffel et Malines, et le premier a traîné péniblement son énorme charge jusqu'à Bruxelles, où il est arrivé à 4 heures 12, retardant d'une demi-heure le départ indiqué pour 4 heures. On demandait aux voyageurs s'ils s'étaient arrêtés pour dîner à Malines, comme au temps de Marie-Thérèse.

Ainsi l'énorme intervalle de 3 heures entières, entre les départs, ne suffit plus pour le parcours entre Bruxelles et Anvers. Evidemment les choses ne peuvent continuer de la

ques parsemés d'oiseaux d'une originalité remarquable; un autre dont les feuilles et les cerceaux, de différentes couleurs, se confondent sur un fond noir à des rosaces riches. La galerie de ce superbe tissu est composée de corbeilles de fleurs arlequinées.

Je m'arrêterai maintenant sur l'élégance toute particulière des nouveaux crêpes de Chine 7/4 blancs, brodés en soie blanche, ou blancs à broderies de couleur; d'autres en crêpe de Chine noirs à broderies imitant l'or, ou dessinant avec beaucoup d'art des fleurs mêlées à des fruits.

Ces cachemires de l'Inde, ces crêpes de Chine sont les fantaisies somptueuses du costume; ce sont les accessoires auxquels tient, et auxquels on reconnaît la femme comme il faut. La quantité de visites qu'elles attirent chez Brousse est immense et va encore augmenter dès qu'une journée franchement chaude aura enfin réformé, jusqu'à l'hiver prochain, les châles de velours et les mantelets ouatés.

FANTASIES. — Bien qu'aux mains de beaucoup de femmes on voit encore le manchon devenu inutile, à la main de beaucoup d'autres on voit déjà l'ombrelle. A Longchamps, dans les voitures remorquées, se déployaient les jolis bijoux de Viridier, ces gentilles marquises, en taffetas blanc, gris ou vert, à manche d'ivoire, d'ébène, d'épine ou de bois de rose, à monture d'argent ou d'or. Il paraît que cette année les marquises ne seront plus uniquement destinées à la voiture, on les portera à la main comme l'ombrelle à canne.

Il me semble que l'on devrait appuyer cette réforme unanimement. Les marquises, petites et légères, sont bien moins embarrassantes que les autres, et se portent avec beaucoup plus de grâce.

(Temps).
CONSTANCE AUBERT.

sorte. Nous demandons que l'administration du chemin de fer prenne de promptes mesures. Si elle ne veut pas que cette belle entreprise tombe en désordre, il faut qu'elle s'empresse de porter remède à ces fâcheux abus. Quand il n'y avait qu'une ligne, celle de Bruxelles à Anvers, on parcourait cette distance en une heure et demie au plus. Aujourd'hui, on en met trois. Que sera-ce quand le chemin touchera des pieds à Ostende et de la tête à Verviers? Sans doute les voyageurs déjeuneront à Vilvorde; dîneront à Malines, se coucheront à Duffel et arriveront frais et dispos le lendemain à Anvers, où les aura devancés l'antique et solennel service de nuit.

Nous le répétons, il faut de promptes mesures pour remédier à ces abus, et surtout songer à la seconde voie, car à notre avis, c'est le seul moyen efficace de les extirper entièrement.

ÉLECTIONS PROVINCIALES.

Aux termes de la loi du 30 avril 1836 les conseillers provinciaux sont élus pour le terme de quatre ans. Le premier renouvellement aura lieu le premier mardi de juillet 1853 et la série sortante a été désignée la première fois par le sort.

Elle se compose des cantons de Verviers, Spa, Aubel, Huy, Nandrin, Heron, Landen, Fléron, Hologne-aux-Pierres, Seraing, Waremme et Louvegnéz.

Voici la liste des conseillers provinciaux dont le mandat expire, ainsi que les noms des cantons où ils ont été élus:

CANTONS ÉLECTORAUX.

VERVIERS a quatre conseillers à réélire. Ce sont MM. P. David, bourgmestre de Verviers; Gony, membre de la députation permanente; G. Grosfils, négociant, et J.-C. Arnoldy.

SPA, trois conseillers: MM. Ch. Haymal, bourgmestre de Spa; G.-F. Davignon, fabricant, et J.-N. Depresseux.

AUBEL, deux conseillers: MM. L. Ernst, professeur à l'université et L. Nicolay, avocat.

HUY, trois conseillers: MM. Elias, avocat; Depotesta, président du tribunal de première instance de Huy, et F. Lhonneux, avocat et membre de la députation permanente.

NANDRIN, deux conseillers: MM. Billod-Quirin et C. de Tornaco.

HERON, un conseiller: M. Ed. de Potesta.

LANDEN, un conseiller: M. Dubois, juge du tribunal de 1^{re} instance de Huy.

FLÉRON, trois conseillers: MM. Deliège, notaire, Romsee, rentier, et Nivard, avocat.

HOLOGNE-AUX-PIERRES, trois conseillers: MM. Servais, avocat; V. Lamarche, fabricant, et Waléry, exploitant.

SERAING, un conseiller: M. Th. Michiels, industriel.

WAREMME, un conseiller: M. Boussemart, membre de la députation permanente.

LOUVEGNÉZ, un conseiller: M. Adams, rentier.

L'EUROPE INDUSTRIELLE répond ainsi à l'article dirigé contre M. Cockerill par le journal ministériel la Presse, dont nous avons reproduit un passage:

« Un journal attaque aujourd'hui M. Cockerill avec beaucoup d'amerume, en lui contestant sa capacité d'industriel et de capitaliste. La conclusion de cette attaque est que nous n'avons pas besoin de M. Cockerill pour créer nos chemins de fer, qu'il ne nous apporte ni idées ni capitaux, et que nous ferons mieux sans lui qu'avec lui. Sans examiner la valeur de tous ces arguments, sans rechercher les motifs de cette attaque, nous dirons simplement que, si M. Cockerill consent à exécuter nos chemins de fer à de meilleures conditions que les compagnies françaises, que si les garanties qu'il offre sont les mêmes, nous voyons beaucoup de raisons pour accepter ces conditions et ces garanties et aucune pour les refuser. Quant à la capacité industrielle de M. Cockerill, nous ferons remarquer que ses antécédents répondent de son avenir. Il a ramené des établissements français qui étaient près de périr; nous ne citerons pour exemple que Decazeville. »

Le nombre des procès-verbaux dressés par MM. les commissaires de police de cette ville, pendant le premier trimestre de la présente année s'est élevé respectivement, savoir: Sud, 145. — Nord, 112. — Est, 91. — Ouest, 70.

On sait que les quartiers du Sud et du Nord sont les plus populeux.

— On écrit de Namur, le 17 avril:

« Le nonce du pape nommé pour Bruxelles et se rendant

CAFÉ DE L'OLYMPÉ.

On annonce un nouvel établissement qui doit surpasser en magnificence tous ceux que le luxe a élevés à grands frais dans Paris. Il sera ouvert dans le voisinage du boulevard, et portera le nom de Café de l'Olympe. Au milieu du mouvement gothico-romantique, il sera essentiellement classique. S'éloignant du style du moyen-âge et de celui de la renaissance, il prétend se plonger en pleine mythologie. On y pénétra d'abord par des avenues-souffertes. Arrivé au bord du lac, on y trouva le vieux Caron avec sa barque, et, moyennant une honnête rétribution, il transportera les voyageurs sur l'autre bord.

Les obscurs mortels qui ne boivent que de la bière, et qui ont la détestable habitude de fumer, entreront dans de simples grottes où ils seront servis par des hommes vêtus de rouge et de noir, qui retraceront assez fidèlement les habitants des rives du Phlégon. Une Proserpine, la tête ceinte de narcisses, recevra sur un trône d'ébène les offrandes des fidèles. Ce sera le divan infernal. Quant aux consommateurs d'ébène, ils seront conduits par la Fortune dans les bosquets enchantés d'Italie; les glaces et les liqueurs fraîches leur seront servies par des essais d'Hébé; le comptoir sera figuré par un char attelé de colombe, du haut duquel une Vénus étincelante, de grâces et d'attraits daignera recevoir l'or et l'encens des faibles mortels. La gracieuse Polymnie présidera au salon de musique, et la folâtre Terpsychore au salon de danse; en un mot, tous les dieux de la fable seront mis à contribution. Un auteur sera attaché à l'entreprise; il portera le titre d'Apollon. Une seule question reste à résoudre; l'entrepreneur aura-t-il quelque chose de commun avec Plutus? Toute la limonade parisienne est en émoi et tremble sur sa base.

dans cette ville, est arrivé hier à Namur et est descendu chez M. l'abbé De Montpeltier. »

On ne doute pas, dit une correspondance de Paris, que ce prélat ne soit porteur d'instructions spéciales du saint-siège, relativement à l'affaire de Cologne et au bref transmis par sa sainteté à l'archevêque de Malines. On attribue à cette circonstance le prompt départ de Mgr. Fornari, que l'on ne pensait pas devoir, pour d'autres raisons, se rendre de quelque temps à son nouveau poste.

On écrit d'Aix-la-Chapelle, 8 avril : Nous apprenons à l'instant de très-bonne source que le docteur Husgen s'est soumis au jugement du saint-siège et s'est démis de ses fonctions d'administrateur et vicaire général de l'archevêché de Cologne. Il paraît que parmi les autres membres du chapitre, M. Van Beyer, Montpoint, Iven, Filz et Muller ont suivi son exemple.

Ce n'est pas seulement sur les exploitations existantes, que l'on opère à Paris. La cote générale des actions ne comprend pas moins de dix-neuf sociétés de recherches de houille dont seize pour les départements du nord et du Pas-de-Calais ; il est telles de ces actions qui gagnent 7,000 fr. de prime pour 500 fr. versés.

La troupe allemande d'opéra d'Aix-la-Chapelle est attendue sous peu à Liège. Un contrat a été passé pour douze représentations qui auront lieu à notre théâtre. Elle jouera, entr'autres pièces, OBERON, de Weber, DON JUAN et LA FLUTE ENCHANTEE, de Mozart, FIDÉLIO, de Bethoven.

On écrit de Mein, 10 avril à la Gaz. d'Augsbourg, qu'on sait d'une source digne de foi qu'immédiatement après les vacances de Pâques, il sera fait à la diète germanique une communication diplomatique préliminaire au sujet de l'intention qu'a manifestée le roi Guillaume d'accepter les 24 articles. Des personnes à même de connaître les ouvertures qui ont été adressées à cet effet au cabinet de Londres, assurent en outre que le roi Guillaume a en même temps déclaré de la manière la plus positive que sa ferme volonté est de ne faire aucune concession de plus que celles stipulées dans ledit traité, c'est-à-dire qu'il ne changera rien quant à la dette ni quant au territoire.

La GAZETTE DE HANOVRE rapporte que, dans une réunion qui a eu lieu à Londres, le duc de Cambridge, ci-devant roi de Hanovre, a porté un toast au roi actuel qu'il a représenté comme un homme dont les intentions sont aussi bonnes que les principes. Personne, a-t-il dit, n'est plus ennemi du despotisme que mon frère. Tout ce qu'il fait maintenant dans son royaume montre son équité et sa douceur. L'avenir le fera apprécier comme il le mérite.

SOCIÉTÉ BELGE POUR L'APPLICATION DE L'ASPHALTE.

Nos lecteurs ont pu, sous le rapport de crédit, se faire une idée des résultats industriels que l'on attend en France de l'emploi de l'asphalte et de différents bitumes ; les titres émis par la Société de l'Exploitation des mines de Pyrmon-Seyssel, ont dénoté leur valeur nominative à la bourse de Paris. Faisant la part d'un engouement exagéré dans cette faveur, pour ainsi dire inutile, il ne reste pas moins établi, par des expériences, qu'il y a de grands avantages à retirer de l'application des produits de ces mines.

Nous en trouvons la preuve la plus convaincante dans les hauts cours des actions émises par les sociétés concurrentes, soit qu'elles opèrent sur des produits naturels analogues, soit qu'elles opèrent avec des produits factices.

C'est cependant pas du point de vue de spéculation que nous venons recommander la Société établie à Bruxelles, pour l'application et la vente en Belgique et dans la Prusse rhénane des produits des mines d'asphalte et de bitume de Pyrmon-Seyssel, département de l'Ain (France). Nous envisageons cette Société comme ayant un but d'utilité générale, qui n'est peut-être pas encore bien compris. Elle veut faire paraître une notice expliquant les causes de sa fondation, les ressources que l'on trouve dans la matière qu'elle exploite. Cette notice nous a semblé d'un assez haut intérêt industriel pour la reproduire en entier.

Cette Société a principalement pour objet l'application et la vente des produits cités ci-dessus ; elle se charge, en outre, de l'entreprise de tous les travaux d'art sur lesquels et pour lesquels l'application de ces produits a eu lieu. Elle a pour directeur-gérant M. Sues, officier du génie, qui s'est retiré du service actif pour pouvoir prendre la direction de cette branche d'industrie, qui acquiert un très-grand développement en France, en Angleterre, en Russie et jusqu'aux États-Unis.

La Société a obtenu de la Société Coignet et Co, à Paris, propriétaire des mines de Pyrmon-Seyssel, le privilège exclusif pour l'application et la vente du mastic asphaltite. Son capital social est fixé à 4,000,000 de francs, représenté par 1,000 actions de mille francs. 650 de ces actions sont émises, les autres le seront au fur et à mesure des besoins.

Les commissaires de la Société sont : MM. le comte Vilain XIII, sénateur ; le général Priesse, aide-de-camp du roi ; Moorleux, négociant ; Suis, architecte du roi ; Adolphe Bosch, avocat.

L'importance de l'entreprise paraît suffisamment démontrée par l'élévation du capital social et par la coopération des personnes qui se trouvent chargées de sa direction.

L'élévation du capital social et l'inaltérabilité du mastic asphaltite permettront à la Société de garantir, pendant un grand nombre d'années, les travaux dont elle se chargera.

Ainsi tout fait espérer que l'emploi de cette matière se généralisera bientôt en Belgique et en Allemagne, comme il s'est généralisé dans les pays que nous avons cités plus haut.

Pour donner une idée du succès que le mastic asphaltite obtient en France, il suffira de rappeler que les actions de 1,000 frs. de la Société Coignet et Co, qui a été organisée en 1857, se sont élevées au-delà de 5,000 frs. quelques mois après leur émission.

L'asphalte de Pyrmon-Seyssel étant peu connu encore en Belgique et en Allemagne, nous avons cru utile d'entrer dans quelques détails sur sa nature, ses propriétés et ses applications.

NATURE DE L'ASPHALTE.

Les mines d'asphalte de Pyrmon sont situées dans le département de l'Ain, sur la rive française du Rhône, à deux lieues du Nord de Seyssel, petite ville qui leur a donné son nom. Elles font l'objet d'une concession qui remonte à l'année 1792, et que le décret du 21 avril 1810 a rendu perpétuelle. Cette concession a d'autant plus de prix que ce minéral est le seul de cette nature connu jusqu'à ce jour.

La roche asphaltite est en général inférieure à un grès tendre ou molasse, qui lui est superposé, et qui est lui-même pénétré de bitume ; mais à Pyrmon, une masse asphaltite, comprise entre deux ravins, surgit du milieu de la molasse sur un espace de 800 mètres de longueur et 300 mètres de largeur. Le minéral, dont la surface extérieure est blanchâtre, offre intérieurement, et sur une épaisseur variable de plusieurs mètres de hauteur, une couleur brune foncée, due à une certaine quantité de bitume qui l'a pénétré.

L'existence de ce minéral, exposé impunément depuis des siècles à toutes les intempéries atmosphériques, qui n'ont fait subir aucun changement à sa constitution, est la preuve la plus évidente qu'on puisse offrir de l'inaltérabilité de cette matière.

Ce minéral, qui renferme sur 100 parties, 9 à 10 parties de bitume,

qui est intimement combiné, est exploité à ciel ouvert et sans découverte ; il est ensuite transporté à l'usine sur le bord du Rhône ; là, le minéral, cassé d'abord à main d'homme, en fragments assez petits, est ensuite pulvérisé au moyen de bocards. La poussière résultant de cette opération est transportée dans des chaudières, chauffée avec 7 pour 100 de goudron minéral provenant de molasse bitumineuse, qu'on ajoute pour lui donner la ductilité convenable aux opérations d'application, puis moulée en plaques de mastic, qui sont expédiées et transportées sur les ateliers où la matière doit être employée.

Le succès toujours croissant qu'a eu depuis plusieurs années l'emploi de ce mastic naturel, appliqué tant en terrasses qu'en chapes de voûtes, trottoirs ou enduits intérieurs pour carrelages, a provoqué des imitations artificielles, qui n'ont eu, jusqu'à présent, aucune réussite durable.

Dans les mastics factices, où le bitume joue le principal rôle, l'asphalte doit être remplacé, tantôt par des substances qui absorbent 40 ou 50 p. c. de bitume et forment une composition que le soleil fait fondre et le froid crevasser ; tantôt avec d'autres, qui, n'ayant aucune affinité avec le bitume, s'en séparent en peu de temps.

Il n'en est point de même du mastic asphaltite, dont la combinaison est l'effet seul de sa nature et dont il existe des travaux irréprochables, ayant une durée constatée de plus de 50 ans.

PROPRIÉTÉS DE L'ASPHALTE.

Le mastic asphaltite est imperméable ; il a la dureté de la pierre, tout en conservant une sorte d'élasticité qui, lorsqu'il est employé en terrasses ou sur chapes de voûtes, lui donne la propriété de suivre, sans se rompre, les mouvements qu'éprouvent les ouvrages en charpente ou en maçonnerie, sur lesquels il est appliqué.

Peu d'instants après qu'il a été coulé, il reprend toute sa densité, qui est telle qu'à une chaleur de 50 degrés les trottoirs qui en sont recouverts n'éprouvent aucune altération par suite du passage des piétons, même sur les points les plus fréquentés.

Des expériences physiques ont prouvé que l'asphalte n'est pas conducteur de l'électricité ; cette qualité le rend préférable aux métaux pour les couvertures d'édifices, de bâtiments militaires, etc., etc.

La partie de goudron qu'il renferme étant en très-petite quantité, il n'est pas inflammable, et en cas d'incendie il n'offre aucune espèce d'inconvénient.

L'asphalte est entièrement inodore, il ne donne ni goût ni couleur aux liquides qu'il a destination de contenir. Il n'en est pas de même des bitumes factices, qui, composés d'huile ou autres corps gras, répandent généralement des odeurs très-désagréables, tant pendant qu'après leur application.

APPLICATIONS DE L'ASPHALTE.

On couvre avec le mastic d'asphalte les terrasses de maisons ou toits inclinés ; le mastic est alors coulé sur toile ; son emploi pour ces sortes de travaux est d'autant préférable qu'il apporte une grande économie dans l'établissement de la charpente, et qu'il n'a besoin ni de réparations ni d'entretien.

On couvre également les chapes de ponts, des voûtes de casernes, de casernes, de caves, et enfin tous les travaux de ce genre, appareils et recouverts de terre. Le mastic s'emploie pour trottoirs, il résiste d'autant mieux à la marche, qu'il joint, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à une extrême dureté, une élasticité qui en fait la durée.

Il est employé à remplacer, dans les casernes, usines, manufactures, églises, hospices, abattoirs, passages, vestibules, etc., les planches pavées ou carrelages des intérieurs. Il joint à l'avantage de préserver complètement de l'humidité, celui d'être très-chaud pendant l'hiver et d'être un préservatif contre les rats.

On enduit aussi avec l'asphalte les parois intérieures et extérieures des bassins, des aqueducs, des fontaines, gouttières, cheminées, citernes, caves, fosses d'aisances, conduits d'eau, et généralement tous les ouvrages hydrauliques. Il sert à jointoyer, de la manière la plus forte, la pierre, la brique, le marbre, les pavés en grès, et même les métaux. Enfin, l'asphalte est employé à faire des mosaïques, en serrant entr'eux des cailloux de divers couleurs, arrangés suivant des dessins donnés. Ces mosaïques ont, sur toutes les autres, l'avantage de pouvoir être exposées à toutes les variations atmosphériques, sans jamais s'altérer ; elles s'emploient aussi sur des balcons, dans les vestibules, serres, salle à manger, galeries, corridors, cours, entrée de jardins, etc.

Plusieurs hôtels du faubourg St-Germain et de la chaussée d'Antin, à Paris, et en Belgique la maison du statuaire Geefs, à Bruxelles, possèdent de ces mosaïques, qui sont aussi riches qu'élégantes. Le pavé des souterrains du monument de la place des Martyrs, à Bruxelles, sera aussi incessamment couvert en mosaïque de cette espèce.

Nous croyons qu'il est inutile d'indiquer ici tous les travaux en asphalte qui ont été exécutés jusqu'à ce jour. Les applications faites à Paris, sur la place de la Concorde, sur les trottoirs des boulevards italiens, de la rue de Rivoli, du Pont Royal, du Pont du Carrousel, etc., ont donné aux journaux français l'occasion de faire connaître l'asphalte.

Les administrations du génie militaire et des ponts et chaussées, en France, en font journellement un grand emploi ; dans les trois départements de Valenciennes, Lyon et Douai seulement, le génie militaire en a fait placer plus de 50,000 mètres carrés en chapes, terrasses et aires. En Angleterre, on l'emploie beaucoup aux chemins de fer, etc. En Belgique, différentes applications assez importantes ont déjà eu lieu - on peut citer entre autre celle qui a été faite autour du monument de la place des Martyrs, à Bruxelles, et qui sert tout à la fois de trottoirs et de couverture des galeries souterraines ; celle du passage couvert à Liège, de plusieurs bâtiments militaires à Liège, des ateliers de M. Geefs, statuaire, etc. Les travaux importants en asphalte s'exécutent maintenant aux Brasseries de Louvain.

PRIX DES APPLICATIONS EN ASPHALTE.

Les prix qui ont été payés jusqu'à ce jour, par mètre carré d'application de mastic asphaltite s'élevaient, savoir : à 10 francs pour les couvertures ou terrasses et à 8 francs 70 centimes pour les trottoirs de chapes de voûtes.

Par suite de l'établissement de la Société d'application, ces prix ont pu être réduits : Le premier à fr. 8 50. Et le second à fr. 7 00.

Ces prix sont tels qu'il y aura une économie sensible à substituer les enduits asphaltiques aux dalles en pierres pour trottoirs, et aux toitures ordinaires.

Ainsi que cela a déjà été dit, la Société garantira et entretiendra, pendant un certain nombre d'années, les travaux d'application qu'elle fera exécuter ; en agissant ainsi elle espère parvenir plus promptement à faire partager la confiance absolue qu'elle possède elle-même dans l'inaltérabilité du mastic asphaltite.

Mais la Société croit devoir faire connaître qu'elle se refusera formellement à faire des applications en asphalte sur des travaux de construction qui n'offriraient pas toutes les garanties de solidité nécessaire, et à ce sujet elle rappelle qu'elle se charge aussi de l'entreprise de tous les travaux d'art pour lesquels l'application d'asphalte a lieu.

On pourra s'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Sues, directeur-gérant, au siège de la Société, quai aux Briques, n° 58.

Les personnes qui désireraient avoir des dépôts de la matière peuvent également s'adresser à M. Sues.

Les 100 kilogrammes de mastic asphaltite... fr. 25
Les 100 „ de bitume minéral... „ 50
Les 100 „ de roche asphaltite... „ 20

Les prix indiqués ci-dessus devront être augmentés des frais de transport, etc., pour les travaux à exécuter en provinces. Ces frais varient en raison de la distance à laquelle les villes se trouvent de la capitale.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeu 19, à 6 heures, au bénéfice des pauvres, abonnement suspendu, les DEUX MANIÈRES vaudeville ; la dernière représentation du DOMINO NOIR.

Dimanche 22, la dernière représentation de la JUIVE.

Jeu 26, au bénéfice de M^{me} Clémence et Théodore, la première représentation de SUZANNE ; un COLONEL D'AUTREFOIS, vaudeville ; la dernière représentation du cinquième acte de ROBERT ; la dernière représentation de GUSTAVE.

ANNONCES.

N. DE POSSON-FRANCK,

MARCHAND-TAILLEUR,

RUE GERARDRIE, N° 769, A LIÈGE,

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de RECEVOIR un

BEAU CHOIX D'ÉTOFFES

d'été pour gilets et pantalons qu'il vend au prix fixe.

Le même voulant renouveler son MAGASIN D'HABILLEMENT, vend tout objet quelconque à la valeur du drap. Ayant le dépôt des MÉCANIQUES ET OUILLETS MÉTALLIQUES de la nouvelle fabrication de la maison De Bugler et Cie. de Londres, à l'usage des cordonniers, tailleurs et tailleuses ; il vend les mécaniques 4 frs. jusqu'à 10 frs., prix de fabrique, ainsi que des boîtes d'ouillels métalliques et place les ouillels aux corsets de dame à 75 c^m, ainsi qu'aux brodequins.

ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, recevant d'Anvers ses POISSONS par le chemin de fer, les VENDRA : Cabilleaux et Elibottes à 75 c. la livre ; il garantit Raies, Flottes, à 50 c. le tout frais.

HUITRES ANGLAISES, Chez HARDY, rue du Stockis.

Cabillauds, Rivets, Rayes, Flottes, Elibottes, Soles, Playes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

BEAUX MURIERS BLANCS A VENDRE, au n° 895, rue Fragnée, à la chaussée, quartier d'Avroy. 559

DE bons OUVRIERS TYPOGRAPHES, peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE DE LIÈGE.

Les cours recommenceront lundi 23 avril. S'adresser de 11 à 1 heure, à M. J. CHARLIER, quai St.-Léonard.

VENTE

D'UNE

BELLE FERME,

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Il sera procédé publiquement, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, à l'auberge du S^e PIETERS-VERNAUS, sous Amby, à un quart de lieue de Maestricht, sur la grand route conduisant à Fauquemont, et près de la chaussée d'Aix-la-Chapelle, le MERCREDI 2 MAI 1858, à 10 heures du matin, à la VENTE préparatoire, et le mardi 15 même mois, à la même heure,

A L'ADJUDICATION DÉFINITIVE

DE LA BELLE

FERME DE NIETHUISEN,

SISE COMMUNE DE WYNANDSRAEDT,

CANTON D'OIRSBEEK, ARRONDISSEMENT DE TONGRES, PROVINCE DE LIMBOURG,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, en bon état, avec jardins, vergers, prés et terres arabes qui en dépendent, le tout confiné d'une contenance d'environ 69 hectares ou 72 bonniers mesure locale, joignant à M. le baron de Bongaert et autres.

S'adresser, pour visiter cette propriété, au fermier à Niethuisen, et pour connaître les conditions de la vente à M^e VANDERHOVEN, notaire à Maestricht ; à M^e LIENAERTS notaire à Meerkebeck, et audit notaire GILKINET, dépositaire du plan de ladite propriété. 615

VENTE

D'UNE BELLE

Maison avec Jardin,

POUR EN JOUIR LE 24 JUIN PROCHAIN.

LE LUNDI 21 MAI 1858, A DIX HEURES, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude,

une belle maison,

SISE A LIÈGE, RUE D'AMAI, N° 655,

AVEC COURS, JARDINS, ÉCURIE, etc.

Il y a toute facilité et sécurité pour acquérir. On pourra la voir les lundis et jeudis de chaque semaine de trois à six heures de relevée.

S'adresser audit M^e DUSART pour les conditions. 594

